

Lunel-Viel, le 2 janvier 2018

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 26 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six décembre à onze heures le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CHARPENTIER.

PRESENTS : Mr CHARPENTIER – Mr VALENZA – Mr RICART

ABSENTS EXCUSES : Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme RAYNAL – Mme GUYOT – Mme MADRID – Mme SANCHEZ – Mr GERONDARAS – Mr OLIVARES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr VALENZA

Le quorum n'étant pas atteint conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du CGCT lors du conseil d'administration du 21 décembre 2017, celui-ci est à nouveau convoqué le 26 décembre 2017. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 10 avril 2017 (Rapporteur : Jean CHARPENTIER)
- 2) Élection du vice-président (Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER)
- 3) Renouvellement de la convention de partenariat de la banque alimentaire (Rapporteur : Jean CHARPENTIER)
- 4) Questions diverses.

Ordre du jour approuvé à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 10 avril 2017

Rapporteur : Jean CHARPENTIER

Monsieur le Président, Jean CHARPENTIER, demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 10 avril 2017.

Adopté à l'unanimité.

2) Élection du vice-président

Rapporteur : Monsieur CHARPENTIER

Monsieur CHARPENTIER rappelle la délibération n° 83/2017 en date du 2 octobre 2017, par laquelle le conseil municipal, suite à la démission de Madame Digue Isabelle (conseillère municipale et membre du CCAS), a

procédé à une nouvelle élection des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS.

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6 ;

Monsieur le président ajoute qu'en cas de renouvellement du conseil d'administration, ce dernier doit élire en son sein à bulletin secret un vice-président.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée. Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

Monsieur Charpentier propose la candidature de Madame Sylvie Froidure. L'assemblée procède au vote.

Résultat du vote :

Nombre de votants : 3

Madame Sylvie Froidure : 3 voix

Madame Sylvie FROIDURE est élue vice-présidente du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

3) Renouvellement de la convention de partenariat de la banque alimentaire

Rapporteur : Jean CHARPENTIER

Le président rappelle au conseil d'administration la convention de partenariat entre le CCAS de la ville de Lunel Viel et la Banque Alimentaire du département de l'Hérault signée le 02 mai 2016 pour une durée de un an renouvelable.

Le président précise que la durée de la présente convention est prorogée de mai 2017 à mai 2018 ainsi que le maintien des modalités et conditions.

Les membres du conseil d'administration sont invités à délibérer sur :

- la prorogation de la convention pour une durée d'un an ;
- autorisation du président pour signer la présente convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

4) Questions diverses

Monsieur le Maire indique que le montant des aides et secours attribués pour l'année 2017 est de **8 892, 67 €**.

Le montant de la part remboursable (montant de l'aide remboursée par le bénéficiaire) est de 5 564, 30 €.

Le montant de la part non remboursable (montant de l'aide pris en charge par le CCAS) est de 3 328, 37 €.

L'ordre du jour étant épuisé et personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée à 11h15.

**Le Président
Monsieur Jean CHARPENTIER**

